PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

10 août 2026

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 10 août 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Yannick Charbonneau.

Étaient présents :

Mmes les conseillères :	Jade Valois Catherine Gagnon
MM les conseillers :	Yannick Charbonneau Dave Villeneuve
Était absente :	
Mme la mairesse :	France Simard
Également présents :	Mme Cathy Fontaine, agente locale/adjointe adm. M. Jean-Raphaël Lamothe, employé municipal

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 10 AOÛT 2026

1- Ouverture de la séance;
2- Adoption de l'ordre du jour;
3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2026 (avec exemption de lecture);
4- Adoption des comptes à payer;
5- Adoption du rapport des salaires nets;
6- Rapport :
   a. Aqueduc, égout;
   b. Résultat sur la qualité de l'eau;
   c. Voirie municipale;
7- Développement local et loisirs;
8- Demande soumissions pour entretien chemins hiver 2026-2027/2027-2028/2028-2029;
9- Résolution demande au programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation;
10- Changement de la date de la réunion du mois d'octobre 2026 dû aux élections Provinciales;
11- Transport scolaire sur l'heure du midi;
12- Affaires nouvelles :
13- Période de questions;
14- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT.
La séance débute à 19 h 30.

2. 77.08.2026 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 10 août 2026 soit et est adopté tel que présenté.

3. 78.08.2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2026 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE).
IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 6 juillet 2026 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

4. 79.08.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.
IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2026 : 67 545.31$
5. 80.08.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le rapport des salaires nets pour le mois de juillet 2026 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **17 647.39 $.**

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

---

6. RAPPORT :

a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapports d'analyses bactériologiques pour le 8 juillet 2026 les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes, l'eau brut ne contient aucun coliforme, la turbidité était de 1.3, l'analyse du contrôle physico-chimique inor. non-ozoné est conforme.

Le 22 juillet la somme des trihalométhanes était de 11.4 pour un maximum de 80 et il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie municipale. Le rechargement autour du Lac Éden a été fait. Il reste 2 ponceaux à faire au Lac Éden. La niveleuse aura besoin d'un entretien à l'automne.

7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Le camp de jour se termine la semaine prochaine. Tout a bien été. Le mur d'escalade va bien et nous avons eu un bel achalandage. Nous allons diminuer les heures d'ouverture. Le bloc sanitaire à côté de l'église sera fait sous peu et le module de jeux 0-5 ans sera installé au mois de septembre.

08- Demande soumissions pour entretien chemins hiver 2026-2027/2027-2028/2028-2029;

L'appel d'offre sur le SEAO c'est terminé jeudi dernier le 6 août. Comme nous n'avons reçu aucune soumission, nous devons retourner en appel d'offre. Le prochain dépôt va se terminer le 27 août à 15 h lors de lequel l'ouverture des soumissions aura lieu.

09- 81.08.2026 RÉSOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très. représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très. est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

10- 82.08.2026 CHANGEMENT DE LA DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE 2026 DÛ AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES;

ATTENDU QUE selon notre avis public concernant les dates de nos réunions mensuelles, la réunion du mois d'octobre serait le 5;

ATTENDU QUE les élections provinciales auront lieu lundi le 5 octobre prochain et que nos locaux seront occupés pour les élections;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la réunion du mois d'octobre 2026 ait lieu mardi le 6 octobre dû aux élections provinciales;

11- 83.08.2026 TRANSPORT SCOLAIRE SUR L'HEURE DU MIDI.

ATTENDU QUE le transport scolaire constitue un service essentiel pour assurer la sécurité, l'assiduité et l'égalité des chances de tous les élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU QUE l'école subit actuellement un bris de service complet pour le transport scolaire de la période du midi, privant ainsi plusieurs familles d'une solution de déplacement sécuritaire et organisée;

ATTENDU QUE cette absence de service force les parents à réorganiser leur horaire de travail de façon précaire ou à engager des frais supplémentaires majeurs pour pallier le manque de transport ;

ATTENDU QUE cette situation engendre un stress important pour les familles et compromet la conciliation travail-famille au sein de notre communauté scolaire ;

ATTENDU QU'il relève de la responsabilité du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de garantir et de maintenir un service de transport fiable et continu pour l'ensemble des élèves admissibles ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
QUE la municipalité de Saint-Stanislas appuie formellement les démarches et les revendications des parents d'élèves touchés par ce bris de service complet du midi.

QUE la municipalité demande formellement au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de déployer en urgence toutes les mesures correctives nécessaires pour rétablir le service de transport du midi à l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE la municipalité transmette une copie officielle de la présente résolution à la direction générale du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, ainsi qu'à la député provinciale Mme Nancy Guillemette du comté de Roberval.

12-AFFAIRES NOUVELLES :

13- PÉRIODE DE QUESTIONS.

14- 84.08.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:
Que la séance soit et est levée à 20 h 15.

Adopté à la séance du 8 septembre 2026.

.....

France Simard, Mairesse Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....

Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très.